

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

l'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOMAD' CAFÉ

SCÈNE DE MUSIQUES ENFANCE & JEUNESSE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, d'une part,

et

l'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café

11 Boulevard Briançon, 13003 Marseille

représenté par Chloé Marchand, présidente d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

L'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café et l'Académie d'Aix-Marseille conviennent, en concertation étroite et chacun dans le respect de leurs compétences, de collaborer à la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles.

L'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café organise depuis 2015 le festival Babel Minots à Marseille. Ce festival développe une formule combinant spectacles jeune public pour les scolaires et le tout public, des rencontres professionnelles et des actions éducatives et culturelles en faveur de la transmission de la culture auprès des écoliers marseillais.

Dans le cadre de Babel Minots, l'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café met en place un programme d'éducation artistique et culturelle proposant aux écoliers un espace d'éveil au spectacle vivant, d'apprentissage de la musique par le chant et de découverte des cultures du monde.

Dans ce cadre, l'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café souhaite développer des partenariats locaux avec les établissements scolaires du 1er degré à l'université de façon à accompagner le développement de l'éducation artistique et culturelle, conformément à :

- la circulaire interministérielle 2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle, associée à l'arrêté du 1er juillet 2015 sur le référentiel du parcours
- la charte nationale sur l'éducation artistique et culturelle adoptée à l'unanimité et présentée publiquement par les ministres de l'éducation nationale et de la culture en juillet 2016
- la circulaire interministérielle du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents.

Dans ces perspectives, l'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café met en place des projets à valeur éducative et à dimension collaborative, notamment dans les établissements scolaires, en amont et pendant le temps fort que constitue Babel Minots. Ces projets artistiques à valeur éducative sont co-construites avec des artistes et d'autres opérateurs culturels.

L'académie Aix-Marseille et l'Espace Culturel Méditerranée / Nomad' Café souhaitent engager des actions accompagnant la participation des élèves et de leurs enseignants. Ils souhaitent également valoriser ces actions et les promouvoir auprès de tous les acteurs concernés.

Nomad Café

Paraphes : 

La présente convention définit les orientations communes du partenariat.

Il est convenu entre les parties que les collectivités territoriales concernées, et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), seront informées de cette collaboration.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'académie d'Aix-Marseille et l'Espace Culturel Méditerranée souhaitent collaborer pour le bon fonctionnement et le développement des projets d'éducation artistique et culturelle à destination du public scolaire développés par l'Espace Culturel Méditerranée.

Article 2 – Descriptif et mise en oeuvre des projets

2.1. Le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Depuis 6 ans, le projet « La Cité des Minots » s'invite dans les écoles marseillaises issues de quartiers prioritaires durant 5 mois et propose aux enfants un espace d'éveil au spectacle vivant, d'apprentissage de la musique par le chant et de découverte des cultures du monde. Un artiste griot est invité à transmettre son répertoire au sein des écoles issues de quartiers prioritaires. Les Cités des Minots rassemblent 900 enfants de 19 écoles marseillaises.

Il s'agit d'un projet de médiation autour de l'accès à la culture et de transmission. Chaque édition aborde une thématique sur la question de l'ouverture à l'autre, du respect, de la solidarité, de l'environnement et du voyage. Nous souhaitons jouer un rôle dans l'éducation des jeunes en ouvrant le champ des possibles en matière de culture et de musique.

De la réussite scolaire à l'épanouissement personnel, l'enfant doit être accompagné, guidé, intéressé par de multiples sujets. À travers une thématique choisie, ce projet familiarisera les enfants avec un environnement dans lequel ils vivent et partageront une connaissance commune du territoire.

Au sein de ce projet, les enseignants ont un rôle d'accompagnement et de suivi de projet en lien avec le médiateur culturel, le musicien intervenant, ainsi que les conseillers pédagogiques. Une journée de formation à ce type de projet leur est consacrée en amont.

Chaque classe impliquée dans les Cités des Minots bénéficie de :

- un atelier de 2h avec l'artiste griot
- 6 ateliers d'une heure avec un(e) musicien(ne) intervenant(e)
- une répétition générale
- une restitution sur scène

2.2. Programme prévisionnel des Cités des Minots

NOVEMBRE :

- 1 journée de formation avec les enseignants, le médiateur culturel, et les conseillers pédagogiques
- Première rencontre dans les classes avec l'artiste et le ou la musicien(ne) intervenant(e)

- Parcours éducatif et remise des livrets pédagogiques

DÉCEMBRE À MARS :

- Parcours artistique et vocal dans les classes avec le ou la musicien(ne) intervenant(e)
- Sortie culturelle et technique : ateliers sur les coulisses du spectacle et visite d'un équipement culturel
- Atelier MAO, pour une première approche de comment créer et réaliser la musique

MARS :

- Propositions de sorties scolaires / culturelle sur les spectacles proposés dans le cadre du Babel Minots
- 1 répétition générale en présence des artistes et des musiciens intervenants
- Concert de restitution avec les enfants et les artistes griots sur la scène de l'Opéra

Article 3 – Obligations des parties

3.1 Obligations de l'Académie Aix-Marseille

L'académie Aix-Marseille soutient le Nomad' Café pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Ainsi, elle s'engage à :

- permettre aux professionnels associés du Nomad Café d'intervenir dans les écoles et établissements scolaires
- permettre aux écoles et établissements impliqués dans les projets de se déplacer pour participer pleinement aux actions engagées
- accompagner, avec l'équipe de la DAAC, les corps d'inspection, les conseillers pédagogiques spécialisés, les équipes pédagogiques dans l'élaboration des actions
- proposer, dans la mesure des moyens annuels dévolus à la formation continue des enseignants, une formation co-construite avec le Nomad café inscrite au Plan académique de formation
- organiser, le cas échéant, la sélection des établissements et la validation des projets spécifiques
- s'assurer de la bonne diffusion des propositions pédagogiques du Nomad Café à destination des corps d'inspection, chefs d'établissements, référents culturels et professeurs.
- référencer dans le respect des droits d'auteur et du caractère d'archives publiques les ressources pédagogiques ainsi que celles du Nomad Café utilisées dans les différents projets mentionnés ci-dessus, sur le site internet de la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.
- Réaliser un suivi des différents projets en lien avec la personne chargée des actions culturelles du Nomad' Café
- Diffuser la convention auprès des établissements scolaires de Marseille
- Diffuser l'appel à candidatures aux Cités des Minots auprès des établissements scolaires de Marseille

3.2 Obligations du Nomad' Café

Le Nomad café s'engage, dans la mesure de leurs moyens artistiques et financiers à mettre en œuvre un projet académique d'action culturelle scolaire spécifique "la Cité des Minots", intégré dans les actions culturelles de l'académie.

Dans ce projet d'ensemble, diverses actions sont présentées aux établissements. Ces actions proposent divers degrés d'implications des élèves et déclinent, à différents niveaux et selon les cas, les piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (connaissances, rencontres avec les artistes et les œuvres et pratiques artistiques).

Ces actions sont définies pour l'année 2021-2022 dans un document descriptif présenté en annexe 1, élaboré en étroite collaboration et validé par tous les partenaires avant présentation dans les établissements scolaires. Ce document descriptif définit les charges et engagements des acteurs du projet. Il est renouvelé chaque année scolaire après évaluation conjointe, le temps de la durée de cette convention

Dans le cadre de la Cité des Minots, le Nomad' Café s'engage à :

- Réaliser et mettre en oeuvre les différents projets des Cités au sein des établissements scolaires
- Créer les outils pédagogiques liés aux projets
- Réaliser les plannings d'interventions des ateliers
- Garantir la gratuité des ateliers pour les écoles
- Organiser la journée de formation en lien avec l'académie Aix-Marseille et les différents partenaires
- Recruter des musiciens intervenants afin de réaliser les ateliers dans les écoles
- Inviter les écoles participantes aux Cités des Minots à venir assister aux spectacles proposés lors du festival Babel Minots
- Réaliser une restitution des ateliers avec l'artiste griot sur scène et dans des conditions professionnelles

Article 4 – Communication

La présente convention et les actions et documents qui en découlent pourront faire l'objet :

- d'une communication sur les sites web des partenaires respectifs
- d'une diffusion dans différents documents d'information et de communication
- les logos des parties seront portés sur l'ensemble des documents et des supports produits dans le cadre de la présente convention

Article 5 – Résiliation et attribution de compétence

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations réciproques convenues à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois et après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de région.

Article 6 – Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature

Fait à Aix-en-Provence, le **14/06/21**, en 2 exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille



Bernard Beignier
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Pour l'Espace Culturel Méditerranée



ESPACE CULTUREL MEDITERRANEE
NOMAD CAFE
14, Boulevard de la République 13003 Marseille
Ap. 923 A
Siret : 480 257 743 00020

Chloé Marchand
Présidente de l'association
Espace Culturel Méditerranée